

Compte rendu

Réunion du Bureau de l'organe intergouvernemental de négociation chargé de rédiger et négocier une convention, un accord ou un autre instrument international de l'OMS sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies (organe intergouvernemental de négociation) – 9 février 2023

Participants

Membres du Bureau

Région africaine – M^{me} Precious Matsoso (Afrique du Sud)
Région des Amériques – M. l'Ambassadeur Tovar da Silva Nunes (Brésil)
Région de l'Asie du Sud-Est – D^r Viroj Tangcharoensathien (Thaïlande)
Région européenne – M. Roland Driecé (Pays-Bas)
Région de la Méditerranée orientale – M. Ahmed Salama Soliman (Égypte)
Région du Pacifique occidental – M. Kazuho Taguchi (Japon)

Secrétariat

D^r Jaouad Mahjour, Sous-Directeur général, Préparation aux situations d'urgence
M. Steven Solomon, Juriste en chef
M. Kenneth Piercy, Juriste principal
M^{me} Paidamoyo Takaenzana, Chargée des relations extérieures, Unité Gouvernance
M^{me} Violaine Messenger, Chargée des relations extérieures, Unité Protocole
M^{me} Julia Keyworth, Administratrice technique, Unité Protocole

RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS

- Les membres du Bureau ont fait le point sur les activités de communication en cours, notamment la publication prochaine de deux articles d'opinion dans des revues, y compris The British Medical Journal, avant les quatrième et cinquième réunions de l'organe intergouvernemental de négociation. Ces articles porteront sur le processus d'élaboration ainsi que le contenu projet préliminaire.
- Le Bureau a passé en revue les commentaires reçus des États Membres lors de la séance d'information informelle des États Membres organisée le 7 février 2023, notant en particulier l'accent mis par les États Membres sur la nécessité de veiller à ce qu'ils disposent de suffisamment de temps pour examiner de manière approfondie le projet préliminaire ainsi que le regroupement imbriqué des chapitres.
- Les membres du Bureau ont examiné la note du Bureau relative aux modalités des quatrième et cinquième réunions de l'organe intergouvernemental de négociation et ont convenu de réviser la note et proposer à l'organe de négociation les points suivants :
 - Après une première lecture du projet préliminaire lors de la quatrième réunion de l'organe de négociation et dans l'attente que ce dernier confirme que le projet préliminaire servira de base pour entamer des négociations sur le texte, le projet préliminaire doit être examiné chronologiquement par le groupe de rédaction.
 - Au cours des séances des groupes de rédaction, il conviendrait d'autoriser les États Membres à proposer des amendements spécifiques au texte ou à fournir un retour d'information plus approfondi sur une section particulière dans le cas où ils n'auraient pas encore de d'amendements spécifiques au texte juridique à proposer.

- Les États Membres auraient également la possibilité de proposer des amendements spécifiques au texte par écrit jusqu'à une semaine après la conclusion des quatrième et cinquième réunions de l'organe intergouvernemental de négociation.
- Il a été convenu que la note du Bureau serait révisée par le Secrétariat en fonction des commentaires du Bureau et élaborée sous la forme d'un document officiel à présenter à la quatrième réunion de l'organe intergouvernemental de négociation. Une version préliminaire en anglais uniquement sera également communiquée aux États Membres le 10 février 2023 afin de leur apporter un soutien dans le cadre des préparatifs en vue de la quatrième réunion de l'organe de négociation.
- Les membres du Bureau ont également discuté des heures de travail prévues pour les quatrième et cinquième réunions de l'organe intergouvernemental de négociation et de la possibilité de mener des travaux intersessions si nécessaire et/ou d'organiser des sessions de nuit, selon l'option la plus rentable.
- Le Secrétariat a indiqué qu'il élaborait, à la demande du Bureau, un document de base succinct pour examen par le Bureau de l'organe intergouvernemental de négociation et le Bureau du Groupe de travail sur les amendements au Règlement sanitaire international (2005) concernant les points à examiner relatifs à la portée des deux processus.
- Le Secrétariat a également indiqué qu'il élaborait, à la demande du Bureau, un document de référence à l'intention du Bureau de l'organe intergouvernemental de négociation sur les questions relatives à la chaîne d'approvisionnement liées aux travaux de l'organe intergouvernemental de négociation.

= = =